

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux et le neuf du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

PRESENTS : LAPALLUS Marc (Maire), DANIERE Sébastien (2^e Adjoint), FONGY Carole (3^e adjointe), BRETON Jean-Jacques (4^e adjoint), BELOT Stéphanie, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, DUPERRAY Mathieu, FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain.

ABSENTES EXCUSEES : Mmes PEGUET-CHASSY Isabelle (1^{ère} adjointe), GONDEAU Stéphanie.

Ordre du jour :

- Vote des tarifs communaux pour l'année 2023,
- Convention avec la Commune de VILLERS pour le remboursement des travaux de réfection du Chemin des Graffières.
- Devis diagnostic amiante et plomb avant travaux (rénovation mairie).
- Demande de subvention année 2022 du Comité des Fêtes.
- Délibération acceptation don BA BROCC année 2022.
- Questions diverses.

Avant de débiter la réunion du conseil municipal, monsieur le maire demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- L'approbation du devis de l'entreprise POTAIN pour les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable au Village Crot en concordance avec les travaux de réfection du réseau électrique réalisés par le SIEL.
- Motion de l'AMF sur les finances locales.

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la réunion du 28 Septembre dernier, qui est approuvé sans observation et sera publié sur le site internet de la commune.

Désigne Monsieur FAVRE Pierre comme secrétaire de séance, présente les excuses de Mmes GONDEAU Stéphanie et PEGUET Isabelle.

➤ APPROBATION DEVIS POTAIN TRAVAUX RENOUVELLEMENT CANALISATION EAU « Le Crot » ET HONORAIRES ICA ENVIRONNEMENT

Monsieur le maire explique que courant décembre débiteront les travaux de renforcement du réseau électrique au niveau du hameau Le Crot. Ces travaux seront dirigés et organisés par le SIEL, ils seront réalisés par l'entreprise POTAIN.

Sur ce secteur il s'avère que la canalisation d'eau potable est vétuste et qu'il serait opportun de la remplacer en concordance avec le SIEL, et ce, pour minimiser les coûts.

L'entreprise POTAIN nous a fait parvenir une proposition d'un montant de 26 235.62 € HT et le bureau d'études ICA ENVIRONNEMENT qui suivra ce dossier propose ses honoraires à hauteur de 1 660,00 € HT.

Le conseil municipal **RETIENT** la proposition de l'entreprise POTAIN pour la réalisation des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable et le bureau d'études ICA ENVIRONNEMENT pour la mission de maîtrise d'œuvre.

➤ VOTE DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de fixer les divers tarifs communaux pour l'année 2023.

Le conseil municipal **DETERMINE** les tarifs communaux comme suit :

Cimetière :

- Concession (30 ans) : 130 €uros le m²
- Case de columbarium (30 ans) : 500 €.

Location salle de l'Aquarium :

- pour une demi-journée en semaine à 30 € (utilisation de 14 h à 19 h).
- Pour une journée (jour férié en semaine) à 60 €.
- pour un week-end (ou 2 jours) à 70 € du 16/03 au 14/10 et à 100 € du 15/10 au 15/03.
- Caution de 250 € en cas de dégradations matérielles.
- Caution de 50 € en cas de ménage non effectué et non-respect du règlement intérieur
- Repas du basket des équipes Loisirs à 60€/an.
- Cours de danse à 15 € par mois pour 1h hebdomadaire

Location ensemble « tables-bancs »

- Gratuité, prêt accordé uniquement aux habitants de la commune. Une caution de 50 € par ensemble emprunté sera demandée.

Location de la salle des fêtes :

- **250 €** pour les mariages et les banquets privés pour les résidents et résidents secondaires de la commune.
- **330 €** pour les mariages et les banquets privés pour les non- résidents de la commune.
- **500 €** pour les associations extérieures de la commune.
- La **gratuité** pour les arbres de Noël des écoles et le don du sang.
- La **gratuité** d'utilisation de la salle pour les écoles (5 utilisations/an/école) ainsi que pour les associations de la commune (1 fois/an). Au-delà le tarif de la location de la salle des fêtes pour les associations sera de **150 €**.
- Participation au chauffage : **50 €** du 15/10 au 15/03 quelle que soit la manifestation sauf pour les arbres de Noël.
- **35 €/mois** pour 2h de cours hebdomadaire pour l'activité pilâtes.
- **150 € pour 30 séances** de yoga.
- **9 €** pour toutes les manifestations pour la participation aux ordures ménagères.
- Deux chèques de caution à la réservation de **500 €** (*en cas de dégradations matérielles*) et de **200 €** (*en cas de ménage non effectué*) ainsi qu'une attestation d'assurance (responsabilité civile) seront demandés.
- Pour les personnes extérieures à la commune **20 €** seront facturés en supplément pour la mise à disposition de la vaisselle.

Les droits de place des commerçants non sédentaires :

- Abonnement mensuel : 7 €/mois + 2.50 € participation électricité (commerçants du vendredi matin)
- Commerçants ambulants occasionnels : 0.60 € le mètre linéaire
- Pour les camions d'outillage : 45 €uros par passage.

Photocopies :

- Pour les particuliers :
 - la copie noire et blanc à 0,30 €uros puis à partir de 10 copies 0,15 €/copie
 - la copie couleur à 0,50 € (maximum 5 copies accordées)
- Pour les associations :
 - 0.10 € la photocopie ; gratuit si papier fourni ; 0.30 € la photocopie couleur (pas d'impression couleur en série).

Garderie scolaire :

- 1€ l'heure. Gratuité à partir du 3^{ème} enfant qui est applicable les matins et/ou les soirs uniquement si les 3 enfants ou plus de cette famille sont présents simultanément à la garderie.

Jetons de chauffage de la salle des sports :

- 1 € le jeton pour l'utilisation d'1/2 heure de chauffage, 20 jetons seront offerts pour l'année.

➤ **CONVENTION A PASSER AVEC LA COMMUNE DE VILLERS POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN MITOYEN DES GRAFFIERES**

Monsieur Le Maire explique que des travaux de réfection du chemin communal situé au lieu-dit « Les Graffières » mitoyen avec la commune de VILLERS, ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE, en commun accord entre les deux communes. Une convention doit être établie afin de fixer les modalités de réalisation des travaux et de leur financement.

Monsieur le Maire énonce les conditions de remboursement figurant dans ladite convention : à savoir : La commune de CUINZIER règle la facture des travaux pour un montant de 7 365.00 € TTC, puis après déduction de la subvention obtenue par le Département qui s'élève à 3 220.35 € et du FCTVA de 1 208.15 €, la commune de VILLERS sera redevable de la somme de 2 936.50 € TTC.

Le conseil municipal **APPROUVE** la convention à passer avec la commune de VILLERS selon les conditions énoncées ci-dessus.

➤ **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES DIAGNOSTICS RECHERCHE AMIANTE ET PLOMB – RENOVATION MAIRIE**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de rénovation éventuels du bâtiment de la mairie, des diagnostics de recherche d'amiante avant travaux et de recherche de plomb sont nécessaires afin de pouvoir intégrer les éventuels coûts de désamiantage dans l'estimatif des travaux à venir. Trois sociétés ont été contactées afin que chacune nous établisse une offre, il s'agit de DIAMCO, APAVE et AC ENVIRONNEMENT. Après étude de chacune de ces offres, il s'avère que :

- La Société AC ENVIRONNEMENT est le mieux disante, l'offre est complète pour un montant estimatif de 5 460.00 € TTC à réévaluer en fonction du nombre de prélèvements nécessaires.
- La société APAVE nous a présenté une offre incomplète : le diagnostic plomb n'ayant pas été prévu et peu de détail dans l'offre
- La Société DIAMCO prévoit seulement 70 prélèvements.

Le Conseil Municipal **RETIENT** la proposition de la Société AC ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif de 5 460.00 € TTC.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION DU COMITE DES FETES – ANNEE 2022**

Monsieur le maire explique que le Comité des Fêtes nous a adressé un courrier sollicitant une subvention pour l'année 2022 pour l'aide au financement du feu d'artifice tiré lors de la fête patronale.

Le Conseil Municipal **DECIDE d'OCTROYER** au Comité des fêtes de CUINZIER une subvention de 1 400 €.

➤ **DELIBERATION POUR ACCEPTER LE DON DE BA BROC – ANNEE 2022**

Monsieur le maire rappelle que l'association recyclerie BA BROC a fait un don de 650 € cette année qui a été cumulé avec celui de l'année dernière d'un montant de 500 €, dons qui ont permis d'organiser le 22 octobre dernier un spectacle de magie au profit des enfants de la commune et qui a rencontré un franc succès.

Le conseil municipal **ACCEPTE** le don d'un montant de 650 € de la part de BA BROC.

➤ **MOTION SUR LES FINANCES LOCALES**

Monsieur le maire explique que l'AMF (Association des Maires de France) a communiqué aux communes un message exprimant sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des communes et des mesures de restrictions de l'Etat. L'AMF va présenter à l'Etat une motion l'alertant sur les conséquences des restrictions financières qu'il veut imposer aux communes et invite les communes à prendre également cette motion.

Les propositions mentionnées dans la motion sont les suivantes :

- Indexer la DGF sur l'inflation.
- Maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation.
- Renoncer ou revoir les modalités de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).
- Réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisitions de terrains dans le calcul du FCTVA.
- Rénover les procédures d'attribution des Dotations DETR et DSIL.
- Protéger les collectivités face à la hausse des prix des énergies.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** de rédiger cette motion.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Financement réparation véhicule famille ukrainienne d'ECOICHE :**

Monsieur le maire rappelle qu'il avait été décidé de financer à hauteur de 500 € une partie du coût des frais de réparation d'un véhicule appartenant à une famille ukrainienne résident à ECOICHE.

La facture de réparation d'un montant de 1 520.61 € nous est parvenue. Cette facture a été réglée par la commune, mais au moment du règlement le Trésor public a rejeté cette dernière, car une délibération précisant les conditions de prise en charge de la dépense devait être prise.

Le conseil municipal **DECIDE** de financer l'opération de la manière suivante :

La commune de CUINZIER règle la totalité des frais directement au garagiste : soit 1 520.61 €

Mais seront déduits de cette facture la subvention obtenue par le département de 500 € et la prise en charge par notre commune de 500 € (soit 1 000 €) restera donc 520.61 € qui seront pris en charge par la commune d'ECOICHE.

- **Demandes de subventions organismes extérieurs**

Deux demandes de subventions sont parvenues en mairie : la MFR de St Laurent de Chamousset dont une élève de la commune est scolarisée dans cet établissement et le Secours Populaire de Charlieu.

Le Conseil municipal ne donne pas suite à ces deux demandes.

- **Eclairage public**

Monsieur le maire annonce qu'il a, avec Mickaël CHAUX fait un inventaire des éclairages publics qui ne paraissent pas forcément utiles sur la commune et qui permettraient si on les supprime de réaliser des économies en termes d'énergie. 27 points lumineux ont été recensés. Une réflexion sera à mener dans les prochaines semaines sur le devenir de chacun des points lumineux repérés.

- **Problèmes dysfonctionnement chaudières salle des fêtes**

Monsieur le maire informe que nous rencontrons des problèmes importants de dysfonctionnement des chaudières de la salle des fêtes dont les pannes sont récurrentes et onéreuses. Une nouvelle réparation serait à prévoir avec un budget conséquent, au vu de l'âge des chaudières (18 ans) et des pannes à répétition, une réflexion est à mener sur une réorganisation du système de chauffage et de production d'eau chaude dans ce bâtiment. Des entreprises seront contactées pour qu'elles nous apportent leurs conseils.

- **Renégociation contrat gaz**

Au vu des hausses des coûts d'énergie et à l'arrivée de la date d'échéance de l'un de nos contrats de gaz, une consultation a été faite auprès d'un nouveau fournisseur de gaz. Une offre nous permettant d'économiser plus de 700 € HT par tonne de gaz nous été proposée. Par conséquent, la résiliation avec notre fournisseur actuel a été faite.

- **Commission fleurissement et bénévoles**

La commission fleurissement ainsi que des administrés bénévoles ont réalisé une opération nettoyage des massifs et espaces verts communaux dernièrement. Une idée a été émise par ce groupe continuer de réaménager le massif situé vers le monument aux Morts et revoir le massif des rosiers situé sur la place de l'ancienne bascule. Le conseil municipal est favorable à ces projets et demande qu'un chiffrage soit présenté pour prévoir le coût de ces travaux de re végétalisation.

- **Illuminations de fins d'année**

Malgré les hausses des coûts de l'énergie le conseil municipal souhaite conserver les illuminations de fin d'année, mais de réduire leur nombre et leur durée de fonctionnement. Un fournisseur propose des programmeurs qui sont à installer sur chaque structure et fonctionneraient pendant un laps de temps de 7 heures. Ce qui nous permettrait d'allumer à partir de 18 h et d'éteindre à minuit. Une vingtaine de programmeurs seraient nécessaires. Le conseil municipal est favorable à l'acquisition de 20 programmeurs.

Le prochain conseil municipal est prévu le 7 décembre prochain, pour, notamment, le dépôt des demandes de subventions auprès du Département avant le 31 décembre.

La séance est levée à 20 h 30

Le Maire
Marc LAPALLUS



Le secrétaire de séance
Pierre FAVRE

